

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 24 novembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BOUGUYON Yvan (pouvoir de Mme ANDRE Michèle), PAYOT Jean-Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSES : Mme ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean-Michel, Mmes VAGINAY Sophie et BOISSE Sandrine, M. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BAGUE Patrice,

Délibération n°2015/121

OBJET : ACTIONS COMMERCIALES HIVER 2015/2016 REGIE SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE.

Considérant la nécessité de développer des opérations de promotion pour la station et d'augmenter les ventes de forfaits,

Le président propose de mettre en place des ventes flash le mardi matin à partir de 9h d'un nombre limité de forfaits,

Considérant l'importance de faire parler de la station sur les réseaux plutôt que d'acheter des espaces publicitaires pour du référencement,

Le président propose en partenariat avec le service « tourisme » de la CCVU, l'achat d'un véhicule à faire gagner via une tombola aux skieurs du Sauze,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 22 octobre 2015 à 14 h 30,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la mise en place de ventes flash le mardi matin à partir de 9 h d'un nombre limité de forfaits,
- **PRECISE** les types de forfaits vendus :
 - **Journée à -50% du tarif de base** valable du lundi au vendredi hors vacances scolaires toutes zones confondues et les week-ends des 9 et 10 janvier 2016, 16 et 17 janvier 2016, 2 et 3 avril 2016, 9 et 10 avril 2016 et 16 et 17 avril 2016.
 - **Forfait 3 jours consécutifs à -50% du tarif de base** : valable du vendredi au lundi avec obligatoirement le samedi et dimanche compris dans le forfait pour les périodes des 8 au 11 janvier 2016, du 15 au 18 janvier 2016, du 1er au 4 avril 2016, du 8 au 11 avril 2016 et du 15 au 17 avril 2016.
- **DIT** que les forfaits issus des ventes flash sont délivrables en caisse deux jours francs après achat et valables selon calendrier ci-après :

Calendrier forfaits flash autorisés en caisse

Vacances scolaires

Ventes flash journée -50% du tarif de base 100%

Ventes flash 3 jours -50% du tarif de base 100%

Janvier																														
Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim			
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			

Février																											
Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28

Mars																															
Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu
29	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

Avril																
Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Ma	Mer	Jeu	Vend	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

- **APPROUVE** l'achat d'un véhicule à faire gagner via un jeu concours avec tirage au sort, en partenariat avec le service tourisme.
- **PRECISE** que les modalités du Jeu Concours seront déposées chez un huissier.
- **PRECISE** que cela représente un budget de **10 000 € TTC** auquel s'ajouteront les frais de réalisation par un Huissier d'un règlement de jeu concours avec tirage au sort.
- **PRECISE** que le véhicule sera personnalisé aux couleurs du Sauze et sera stationné à des lieux stratégiques de passages.
- **DIT** que cette dépense est prévue au Budget annexe tourisme au chapitre 011 en contrepartie de la diminution d'achat d'espace.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.



Séance du 24 Novembre 2015

C.C.V.U

